



Socialement responsable

FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

Secteur Mines

Gardanne, le 14 février 2018

Compte rendu COPRAD du Février 2018

1. Approbation du CR COPRAD du 9 novembre 2016.
2. Budget CASC 2018 : 106 962,72 €
 - Chèques vacances : 30 292 €
 - Enfants : 35 000 €
 - Activités proximité : 41 809 €

Pour l'année 2019, une réflexion s'est engagée pour voir la prochaine répartition. Une proposition sera faite aux Organisations syndicales pour en débattre.

3. Suivi des prestations :
 - Indicateurs (tableaux présentés en séance)
 - La réserve au 31.01.2018 du fonds social de 1 % s'élève à 316 704 €.
4. Info sur l'application du coefficient de solidarité AGIRC-ARRCO :

L'Agence n'est pas fondée pour saisir la CPN. Une interfédérale s'est réunie à la fin de la réunion pour alerter rapidement nos Confédérations et de mettre à l'ordre du jour de la prochaine commission paritaire nationale, qui se réunira le 7 mars 2018, les conséquences pour les mineurs de ces accords signés par les partenaires sociaux.

5. Logements :

Des disparités de charges dans les foyers logements ont été mises en évidence par la CFTC. La sous-occupation de logements HLM par la loi relative à l'égalité et la citoyenneté de janvier 2017 n'aura aucune incidence ni conséquence pour les ayants droit. Les textes établis en 2004 à l'ANGDM sont protecteurs pour la corporation.

Francis LUCAS